

[ACTUALITES PRODUITS]

Additifs

Alimentation animale : retrait du marché de certains additifs relevant du groupe « substances aromatiques et apéritives »

Les additifs pour l'alimentation animale énumérés dans l'annexe parties A et B du Règlement n°1831/2003 relatif aux additifs destinés à l'alimentation des animaux et relevant du groupe des « substances aromatiques et apéritives » sont retirés du marché dans les conditions fixées par le Règlement d'exécution n°230/2013 du 14 mars 2013.

Le même Règlement prévoit trois types de mesures transitoires :

- les stocks existants de ces additifs peuvent continuer d'être mis sur le marché et utilisés comme additifs pour l'alimentation animale jusqu'au 10 avril 2014 ;
- les prémélanges produits avec ces additifs peuvent continuer d'être mis sur le marché et utilisés jusqu'au 10 octobre 2014 ;
- les aliments composés et matières premières des aliments pour animaux produits avec ces additifs ou avec ces prémélanges et étiquetés conformément au Règlement n°767/2009 avant le 10 avril 2015 peuvent continuer d'être mis sur le marché et utilisés jusqu'à épuisement des stocks.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:080:0001:0065:FR:PDF>